



Préavis no 24/19 – Rapport sur les comptes de l'année 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes et du Règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes pour l'année 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2018.

Les comptes 2018 ont été soumis à un contrôle par la fiduciaire Fiduconsult SA, attestant leur conformité à la législation, et tout particulièrement celle sur la comptabilité des communes. Un exemplaire du rapport de cette dernière est à disposition pour consultation à l'administration communale.

La brochure des comptes qui vous est remise amène de nombreuses précisions aidant à la compréhension des chiffres.

Toutefois, nous complétons ces informations sur les points suivants :

Impôts

Les rentrées fiscales ont été inférieures aux prévisions budgétaires de Fr. 198'809.42 pour les personnes physiques (210.400.10 à 210.400.40) et de Fr. 540'754.10 pour les impôts bénéfice des personnes morales (210.401.10 à 210.401.30). Il est toujours très difficile d'évaluer les recettes telles que les droits de mutation, les successions/donations ainsi que les gains immobiliers.

Toutefois, la totalité du poste 210 « impôts » présente un déficit de Fr. 357'525.84 par rapport aux prévisions budgétaires.

Facture sociale et péréquations

Les comptes de la facture sociale y compris les bourses d'études et d'apprentissage ainsi que de la péréquation sont basés sur les acomptes 2018 et sur le décompte final 2017.

Nous vous présentons ci-dessous le tableau y relatif :

	Facture sociale	Fds de péréquation net	Dépenses thématiques	Solde net des péréquations
Acomptes 2017	1'252'800.00	864'431.00	-61'381.00	2'055'850.00
Décompte 2017	1'000'182.00	782'366.00	-169'060.00	1'613'488.00
Différence	-252'618.00	-82'065.00	-107'679.00	-442'362.00
Acompte 2018	823'179.00	760'889.00	-112'527.00	1'471'541.00

La comptabilité 2018 présente donc les acomptes 2018 ainsi que la différence 2017, soit un montant total de Fr. 1'029'179.00 (comptes 720.351 + 550.352 + 220.352 ./ 220.452).

Résultats comptables

Sur le plan financier, le résultat de l'exercice 2018 est excellent; les charges courantes ont été largement maîtrisées, le décompte final 2017 de facture sociale et de la péréquation ont été favorables. Par contre, le poste net « Finances » est inférieur au budget.

Les comptes 2018 présentent un bénéfice avant amortissement, attributions et prélèvements aux fonds de réserve, de Fr. 694'156.42, ce qui représente une marge d'autofinancement de 16.93%.

Les écritures de bouclage, soit les amortissements, les attributions et les prélèvements aux fonds de réserve amènent le bénéfice à Fr. 1'640.43, avec des charges de Fr. 5'084'786.60 et des revenus de Fr. 5'086'427.03.

Nous précisons ci-dessous le pourcentage des charges et revenus de la commune.

Répartition des charges

<u>Charges totales</u>	<u>100.0%</u>
Autorités et personnel	10.6%
Biens, services, marchandises	17.6%
Intérêts passifs	0.1%
Amortissement	18.5%
Participations cantonales et communales	43.8%
Aides et subventions	7.2%
Attributions aux fonds de réserve	2.2%

Répartition des revenus

<u>Revenus totaux</u>	<u>100.0%</u>
Impôts	57.1%
Patentes, concessions	3.8%
Revenus du patrimoine	7.7%
Taxes, émoluments, produits des ventes	13.3%
Parts à des recettes cantonales	4.6%
Participation de communes, associations et de tiers et autres	6.7%
Prélèvement sur les fonds de réserve	6.8%

Investissement du patrimoine administratif

Les comptes d'investissement pour l'année 2018 se présentent comme suit :

	<u>Travaux</u>	<u>Amortissement</u>	
1410.17 Etude réaménagement Rte du Bey	16'329.05		
1410.18 Réaménagement Chemin des Haies		15'000.00	Par cpte de fonctionnement
1410.22 Démolition réservoir	199'365.85	174'636.65	Par préél. Fin. Spéciaux
		26'828.20	Subvention cantonale
1430.03 Maison de Commune		499'999.00	
1430.17 Rénovation Grande salle		72'533.65	Par cpte de fonctionnement
1430.18 Aménagement Ancien collège	7'590.75	11'000.00	Par cpte de fonctionnement
1650.02 Participation PDL	29'129.70	119'875.48	Par Fds de réserve
	<u>252'415.35</u>	<u>919'872.98</u>	
Diminution des investissements		<u>-667'457.63</u>	
	<u>252'415.35</u>	<u>252'415.35</u>	

Les investissements réalisés durant l'année 2018 ont été entièrement financés par la trésorerie générale.

Conclusions

Les prélèvements aux fonds financés par des recettes affectées sont de Fr. 47'584.95 pour le compte « Epuración des eaux usées » et de Fr. 167'574.75 net pour le compte « Réseau d'eau ». L'attribution au fond « Ordures ménagères et déchets » est de Fr. 6'185.85. Le résultat de l'année 2018 a permis une attribution aux fonds de réserve « 2820.14 » de Fr. 97'729.50 et des amortissements pour Fr. 893'044.78.

Vu ce qui précède, nous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Montagny

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la Commission,

d é c i d e

Article 1 d'adopter les comptes communaux 2018 tels que présentés.

Ainsi approuvé en séance de Municipalité du 15 avril 2019 pour être soumis à la Commission de gestion et au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire:


F. R. Rohner


R. Maradan

